

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2014

RECONQUÉRIR L'ÉCONOMIE RÉELLE - (N° 1791)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 13 (Rect)

présenté par
Mme Valter

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 12 :

« II *bis*. – Après la date d'entrée en vigueur du présent article, les clauses ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.